



PAROISSE DE BULLE
LA GRUYÈRE

Assemblée générale ordinaire du dimanche 20 novembre 2016

9h40 – 13h00

Présents :

Présidente : L. Nordberg
Vice-Président : F. Duruz
Conseillers : U. Aellen
Conseillères : R. Delacour, A. Granier, G. Ducry-Rey
Ministres : G. Stauffer, E. de Calonne
Caissière : C. Valley
Secrétaire : P. Mossu

SUJET	DESCRIPTION
1) Culte	<p>François Duruz, vice-président et remplaçant de Lucile Nordberg, présidente sortante, remercie les personnes de leur présence et déclare l'Assemblée générale ordinaire d'automne ouverte.</p> <p>Gérard Stauffer débute l'assemblée par le culte basé sur Philippiens 1.27 à 2,12. Il termine par une question: A qui Jésus te demanderait-il de faire une place dans tes relations et dans ton cœur ?</p> <p>Sont excusées, Mmes Christine Bloch, Claire Vannot et Chantal Steffen-Loup.</p> <p>67 paroissiens sont présents, la majorité sera donc de 34.</p>
2) Nomination des scrutateurs	<p>Marc Ruffieux et Jean-Luc Rossel seront les scrutateurs.</p> <p>M. Marcel Aguet demande si l'Assemblée est d'accord de passer au point 8 de l'ordre du jour avant les points 4 et 5 afin que les paroissiens puissent connaître les informations du Conseil avant de procéder aux nombreuses votations prévues. M. Duruz ne sait pas qu'ajouter si ce n'est que répéter que Lucile Nordberg a quitté la présidence.</p> <p>M. Gérard Stauffer propose de scinder le point en deux car M. François Duruz a indiqué que Mme Lucile Nordberg avait remis son mandat de présidente jusqu'à la fin de l'année, mais M. Aguet a dit qu'elle ne se représentait pas.</p> <p>M. Duruz propose tout de même la votation.</p>

	<p>L'Assemblée est d'accord par 45 OUI, donc majorité de passer au point 8 de l'ordre du jour avant les points 4 et 5.</p>
<p>3) Approbation du procès-verbal du mardi 3 mai 2016</p>	<p>Aucune personne ne demandant la lecture du procès-verbal de l'Assemblée du mardi 3 mai 2016, il est approuvé à l'unanimité.</p>
<p>8) Informations du Conseil de paroisse</p>	<p>M. Jean-Luc Rossel propose de prendre une pause afin que le Conseil puisse se préparer.</p> <p>François Duruz lit tout d'abord un communiqué à l'intention de l'Assemblée générale suite à certains échanges de paroles avec un groupe qui avait demandé des entretiens de conciliation. Ce groupe avait écrit au Conseil synodal et ensuite, ils se sont réunis deux fois (voir annexe).</p> <p>Notre animateur jeunesse, Ludovic Papaux, a remis son mandat avec effet à la fin du mois de février, non pas parce qu'il ne se plaisait pas, mais parce qu'il va faire un stage pastoral.</p> <p>Ludovic Papaux prend la parole et explique qu'il va partir dans la paroisse de la Glâne/Romont pour 18 mois de stage pastoral. Il habitera toutefois toujours à Bulle.</p> <p>Lucile Nordberg explique que, pour la suite, ils ont reçu un certain nombre de propositions et ont effectué un premier choix. Il en restait deux et le CP a finalement choisi la jeunesse en la personne de Doriane Jeanneret. Elle commencera déjà au 1^{er} janvier 2017. Il n'y aura ainsi pas de coupure dans l'animation et elle pourra être coachée par Ludovic pendant un mois et demi. Elle sera présentée certainement au printemps.</p> <p>Mais Ludovic a vu cette personne hier, et Mme Jeanneret hésite encore. Elle n'a pas pris de décision.</p> <p>Lucile Nordberg est étonnée que certaines personnes en dehors du Conseil sache déjà, non seulement qu'elle avait démissionné en tant que présidente, mais en plus qu'elle ne renouvelait pas son mandat. Elle remarque que radio-corridor fonctionne bien au sein de la paroisse, comme partout dans le monde. Elle est étonnée que certaines informations au sein du Conseil soient données à l'extérieur avant même qu'elle ne décide de le dire. Elle est consciente qu'en tant que présidente elle n'a pas toujours été adéquate, que son savoir et son savoir-faire étaient déficients. Elle explique simplement qu'en tant que présidente, elle avait repris le poste par défaut, les personnes compétentes ne pouvant le faire à cause de surcharge professionnelle. Elle l'a fait avec tout son</p>

	<p>cœur. Elle a même demandé de prier pour elle pour avoir un don de présidence. Elle a reçu une interpellation très précise dans laquelle on lui faisait des remarques sur son savoir-être. Elle est comme tout le monde avec ses plus et ses moins. Elle explose de temps en temps. Ce qui l'a blessée dans l'interpellation, c'est que les personnes mécontentes l'ont dit à certaines personnes, qui l'ont redit plus loin. Seules deux ou trois personnes lui ont parlé directement. Ceci a été le facteur déclenchant. Quand on a quelque chose contre quelqu'un, citant Matthieu 18/15, on doit aller le trouver et le convaincre de sa faute, mais que cela se passe en tête à tête.</p>
<p>4) Election de confirmation du pasteur de Calonne</p>	<p>4 points vont être traités :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le préavis du Conseil de paroisse 2. La parole sera donnée au pasteur Emmanuel de Calonne pour motiver sa demande de ré-élection 3. Le pasteur et sa famille seront priés de se récuser et quitter la salle selon le règlement, art. 86, point 3, par analogie. 4. Les questions, puis le vote <p>Lecture du préavis du Conseil de paroisse par M. François Duruz.</p> <p>« En vue de l'élection du pasteur de Calonne, en application de l'article 97, alinéa 1 du Règlement ecclésiastique, en prévision de l'élection de confirmation du mandat du pasteur Emmanuel de Calonne, le CP, après entretien avec celui-ci, présente un préavis favorable à un renouvellement dudit mandat. »</p> <p>Ivete Stauffer intervient et demande si elle a bien entendu : que la famille du pasteur doit sortir de la salle.</p> <p>M. Duruz lui explique que c'est le règlement qui veut ça. Il faut l'accepter.</p> <p>Elle insiste, soutenue par son mari, Gérard Stauffer, qui précise que le règlement s'adresse au Conseil et non pas à l'Assemblée de paroisse.</p> <p>Emmanuel de Calonne prend la parole et dit qu'il est d'accord avec ce procédé et qu'il va s'y soumettre ainsi que sa famille.</p> <p>Comme elle paie des impôts et qu'elle est femme de pasteur, Ivete Stauffer n'est toujours pas d'accord. Elle a un rôle dans la paroisse, comme Nathalie de Calonne. Elle sert un Seigneur et est libre comme n'importe quel paroissien qui paie ses impôts de voter et écouter dans l'assemblée. Elle fait partie d'une famille et les décisions doivent se prendre en famille.</p>

François Duruz lui répond que le règlement a été prévu ainsi et qu'il a encore reçu un mot du Conseil synodal dans ce sens. On peut en discuter plus tard dans les divers pour faire une motion et demander un changement de règlement.

Ivete Stauffer est contre le Conseil synodal et trouve que la paroisse doit se manifester là-dessus. Le Conseil synodal est une église de multitude et ne vient pas faire grandir l'église.

Madame Thérèse Chammartin, représentante du Conseil synodal, prend la parole et explique que le règlement a été conçu par le Synode. Le Conseil synodal n'avait rien à dire. Depuis deux ans et demi, ce règlement est en vigueur. Tous les synodaux, y compris les représentants de la paroisse de Bulle, étaient présents à Morat. Le Synode a adopté le règlement et la constitution. On ne peut rien là contre.

Ivete Stauffer est triste que des représentants de notre paroisse acceptent une chose pareille. Vont-ils nous rembourser nos impôts ? Elle trouve ceci ridicule.

Lucile Nordberg explique que, si la famille doit se récuser, ce n'est pas pour mettre l'épouse à part, mais pour la protéger. Ce procédé évite un conflit de loyauté. Même si l'épouse a part entière dans la paroisse en tant que personne, elle est aussi l'épouse d'un pasteur et un moment donné il y a un conflit de loyauté et c'est une des raisons pour lesquelles il y a eu cette demande.

Ivete Stauffer trouve que cela ne protège pas. Ca montre l'hypocrisie des frères et sœurs. Et si c'est cela l'église, cela ne fait pas envie. Et tous ceux qui ont approuvé ce règlement sont des hypocrites.

François Duruz ordonne à Ivete Stauffer de se taire, pour le bien de l'Assemblée.

Elle répond qu'elle n'a pas non plus le droit de parler et refuse de se taire.

François Duruz décide alors de sortir avec le Conseil afin de décider si l'Assemblée continue ou non.

A leur retour, François Duruz explique que la famille de Calonne a été avertie de ce procédé. Annette Granier lit l'article 86, paragraphe 3 du Règlement en question.

Motivation d'Emmanuel de Calonne : Il remercie tout d'abord les paroissiens dans la salle pour leurs chants et leurs prières pendant la délibération du CP.

Un jeune lui a dit que le CP doit parler avec son cœur. Cela fait 8 ans qu'il est parmi nous. Lui et sa famille se sentent bien. Ils ont trouvé une famille au sein de cette paroisse. Une famille spirituelle qu'ils aiment.

Comme pasteur, la première chose qu'il souhaite partager, c'est MERCI. Il remercie le Seigneur de l'avoir placé dans cette paroisse. Cette paroisse l'a beaucoup épanoui. Il remercie également les paroissiens, avec qui il a travaillé au service de l'Évangile. Cette élection va déterminer si les paroissiens désirent ou non poursuivre cette collaboration pendant les 5 prochaines années. Il désire personnellement continuer à servir le Seigneur avec tout le monde et parmi nous. Il désire poursuivre la Mission élaborée avec le CP et continuer à la faire vivre.

Il motive son engagement à l'aide de 3 « C » :

- Continuer : poursuivre son ministère (cours AlphaLive, cours Revivre, animation jeunesse avec l'animateur, le groupe de jeunes, les camps, les ateliers, accompagnement théologique des catéchètes, les visites et les accompagnements des personnes, être présent et disponible).

- Consolider : il a à cœur les Petits groupes de maison et souhaite les soutenir et développer encore ces PGM en assurant suivi, aide et formation continue. Il souhaite aussi consolider le travail fait par Ludovic Papaux et aller de l'avant avec les jeunes aides-moniteurs qui ont été certifiés et les engager dans l'accueil extra-scolaire et les cultes. Renforcer l'offre de l'école du dimanche pour qu'elle ait lieu de façon plus régulière. Aller de l'avant dans un travail commun avec le soutien et l'accompagnement de M. Stauffer, autour des modules de formation pour découvrir notamment nos dons et trouver notre lieu de service idéal dans la paroisse, des modules autour de la Bible, et apprendre à témoigner de notre foi.

- Construire : la place de l'enfance, des parents, des familles aux cultes. Ce qui lui tient vraiment à cœur, c'est aider une famille à la transmission de la foi et de la vie spirituelle dans les foyers. Il existe pour cela des cours Alpha pour parents. Le but est d'agir avec les parents pour éviter que les enfants découvrent Dieu uniquement lorsqu'ils arrivent au caté en primaire. Il souhaiterait également proposer systématiquement une garderie au culte. En amont du cours Revivre, il a à cœur d'aider les personnes mariées en proposant un cours Elle et Lui, en partenariat avec l'église catholique. Construire également une équipe de ministère d'accompagnement des personnes, soit après les cultes ou individuellement. Il y a également un gros travail à faire pour construire une offre pré-ado pour ceux qui viennent aux activités extra-scolaires afin qu'ils aient un lieu de rencontres plus

régulières entre chaque grand temps d'activités. Construire également une offre pour les 16-18 ans et plus, car les habitués grandissent.

Pour conclure, il a ce désir de continuer à donner le meilleur de lui-même pour l'édification du peuple de Dieu et rejoindre ceux qui sont en recherche de sens. Et en toute chose grandir ensemble dans l'amour de Jésus, pour Jésus et par Jésus.

Questions :

Vinicius Stauffer souhaiterait connaître les différences de cahiers des charges vis-à-vis des jeunes entre le pasteur et l'animateur jeunesse, car il a eu l'impression au groupe de jeunes qu'ils font la même chose.

Emmanuel de Calonne explique que lui-même est là pour apporter un apport spirituel et remplace l'animateur en cas d'absence. Ludovic Papaux prépare tout ce qui est logistique et organisation avant les camps, ateliers, etc. Ils ne sont par contre pas trop de deux pour accompagner les jeunes.

Plus aucune question n'étant posée, Emmanuel de Calonne et sa famille quittent la salle afin que l'Assemblée puisse délibérer.

Autres questions :

M. Brandt a deux questions au Conseil de paroisse :

1. Connaître son avis au sujet du renouvellement du mandat du pasteur. Pour quelle raison est-il d'accord ?

2. Que dit le cahier des charges au niveau de son ministère, au niveau de sa profession, de spirituel du ministère ? Quels sont ses engagements essentiellement ?

Lucile Nordberg répond que, depuis 9 ans qu'il a commencé, il est pertinent qu'il ait encore un mandat afin de consolider ce qui a été mis en route. Le CP a approuvé son projet de continuer dans la paroisse.

Emmanuel de Calonne a été élu principalement pour s'occuper de la famille et la jeunesse plus les cultes. Il a ensuite repris Alphalife pour la formation d'adultes.

M. Brandt avait entendu le pasteur dire qu'il s'engage avant tout pour le ministère paroissial évangélique et que le reste ne l'intéresse pas. Il s'étonne un peu de cette remarque.

Lucile Nordberg répond qu'il a été engagé pour la paroisse. Quand il parle des enfants et de la famille, c'est plus large. Dans les animations jeunesse, il y a des enfants de la paroisse, mais également des enfants qui ne font pas partie de la paroisse et ne sont pas forcément membres d'une autre église. Il y a ce rôle « missionnaire » qui est de rejoindre des familles qui sont moins

présentes dans la vie courante de la paroisse. Mais son souci premier est de rejoindre toutes les personnes qui sont inscrites dans la paroisse.

Gérard Stauffer demande si M. Brandt est en train de poser une question sur la sensibilité théologique. Est-ce là qu'il veut dire en parlant de « profession spirituelle ».

M. Brandt répond que c'est l'ouverture du pasteur à d'autres courants de pensées, d'autres courants de réflexions théologiques, d'autres cultures. Il a senti là une certaine négation de la part d'Emmanuel de Calonne.

Gwennaëlle Ducry-Rey était présente à ce moment-là. Elle explique : on a constaté dans notre église que certaines personnes souhaitaient plus de cultes réformés, d'autres plus des cultes évangéliques. D'après ce qu'elle a compris, Emmanuel de Calonne a grandi plus évangélique, mais son souhait est de ne pas séparer les deux, que l'on se sente tous une famille, regroupant les jeunes et les moins jeunes.

Georgette Auguet trouve également qu'Emmanuel de Calonne tire trop du côté évangélique. Le 6 novembre, culte e la réforme au CO de Bulle, elle a été surprise que l'on mélange l'école et la religion : faisant écho à un courrier de lecteur lu dans la Gruyère.

Ivete Stauffer lui dit que l'église est également dans les écoles.

Simona Charlier apprécie la continuité des pasteurs, car ils la connaissent depuis plusieurs années et lorsqu'elle veut parler, elle n'a pas besoin de tout réexpliquer. Il y a une certaine déstabilisation au niveau du Conseil et trouve bien que certains éléments restent pour appuyer cette paroisse. Et pour ceux qui ne sont pas d'accord avec ce qui se passe dans la paroisse, il y a encore des places de libres au Conseil.

Brigitte Martinet rappelle que dans le nom de notre église le mot « évangélique » existe.

Christel Woestelandt trouve que le fait d'avoir deux pasteurs très différents est une richesse pour notre paroisse.

Olivier Pralong attend d'un pasteur qu'il partage l'Évangile, qu'il soit un disciple de Christ et qu'il s'occupe de son troupeau. Il est très reconnaissant que Dieu ait mis Emmanuel de Calonne dans notre région et le remercie pour tout son travail.

Vote : question : **Acceptez-vous l'élection de confirmation du pasteur Emmanuel de Calonne pour une durée de 5 ans ?**

53 OUI – 12 NON – 1 NON VALABLE – 1 NUL

La famille de Calonne revient dans la salle.

Après avoir pris connaissance des votes, Emmanuel de Calonne

	remercie les votants.
<p>5) Election du nouveau Conseil de paroisse et élection complémentaire d'un délégué au Synode</p>	<p>Lucile Nordberg rappelle tout d'abord le repas des aînés qui aura lieu le 8 décembre 2016.</p> <p>Les membres du Conseil sortants sont remerciés avec de petits cadeaux. Il s'agit de : Rebecca Delacour, François Duruz et Ulrich Aellen.</p> <p>Annette Granier prend la parole afin de remercier également Lucile Nordberg qui a pris également la décision de se retirer de la présidence et du Conseil.</p> <p>François Duruz tient à préciser pour les nouveaux conseillers que les RH, les finances et la présidence sont trop de casquettes pour une seule personne.</p> <p><i>A partir de maintenant : 69 votants, majorité à 35.</i></p> <p>François Duruz lit l'article du Règlement se rapportant à l'élection du Conseil de paroisse.</p> <p>Annette Granier et Gwennaëlle Ducry-Rey renouvellent leur mandat. Se joignent à elles : Benoît Jogo, Markus Stalder et Raphaël Bär.</p> <p>Leur nombre étant inférieur au nombre de poste à pourvoir, ils sont nommés d'office tacitement. Un vote a lieu pour les 2 postes restants.</p> <p>Les cartes de votes sont distribuées afin que chacun y mette deux noms. Il sera décidé ensuite s'il faut faire un second tour de votation.</p> <p>Emmanuel de Calonne fait une annonce : il parle du voyage prévu dans le Piémont – son cours Revivre et le site internet de la paroisse.</p> <p>Annette Granier parle du groupe SOS Service : mise à disposition de personnes entre membres de la paroisse pour aider (déménagement, courrier, etc)</p> <p>Gwennaëlle Ducry-Rey sait que le point faible du CP est la communication, mais ils y travaillent.</p> <p>Gérard Stauffer parle des 500 ans de la Réforme. Voir ci-après.</p> <p>Gérard Stauffer profite répondre à la remarque de Mme RoCHAT concernant le culte de la Réformation célébré à l'aula du CO. Pour marquer ces 500 ans de la Réforme, le comité d'organisation ad-hoc a trouvé judicieux d'associer à ce culte les Eglises libres de Bulle (Eglise évangélique de Bulle et ICF). Notre temple ne comptant que 130 places assises, il a semblé sage au comité de louer l'aula du CO vu que lors d'un culte normal, dans notre paroisse, il y a facilement 60 personnes. Par souci de garantir</p>

	<p>assez de place l'aula a été choisie.</p> <p>Gérard Stauffer demande également à Leila Glauser si éventuellement elle serait d'accord de se joindre aux membres du Conseil.</p> <p>La personne dont le nom figure le plus est M. Cédric Castella. Les autres pour lesquels certains paroissiens ont voté ont refusé leur élection au Conseil. Une seconde carte est alors distribuée et les deux élus sont :</p> <p>Leila Glauser (45 voix sur 69) et Cédric Castella (37). Ils ont trois jours pour décider de leur accord ou non à faire partie du Conseil de paroisse.</p>
<p>6) Budget 2017</p> <p>a) Présentation</p>	<p>Corinne Valley présente le budget 2017 :</p> <p>Elle commence par les produits. Le total est de fr. 1'110'500.00 et comprend principalement les impôts (revenu, fortune, à la source, personnes morales, des exercices antérieurs et des prestations en capital).</p> <p>Le budget 2017 est resté identique au budget 2016 à fr. 1'051'000.00. Ne souhaite pas l'augmenter car lors de l'exercice 2015, il y a le gros poste de fr. 216'258.46 des exercices antérieurs. Cette position n'est pas connue à l'avance. Nous ne pouvons pas décider d'augmenter ce budget.</p> <p>Les autres entrées sont minimales. Celle des ristournes du Conseil synodal est une fausse entrée, vu qu'on la retrouvera en charges de l'autre côté. Il y a les ristournes de l'enseignement au CO est la vente de matériel. Quelques dons et les intérêts de capitaux qui sont diminués vu qu'il n'y a plus de titre au sein de la paroisse, titre qui a été vendu dans le cadre de la rénovation du Temple.</p> <p>Le total des charges se monte à fr. 1'142'442.00.</p> <p>Le premier poste « administration » concerne les postes secrétariat et comptabilité. Les salaires et charges sociales sont inclus dans les frais de personnel. Ils sont en diminution car la caissière était auparavant sous mandat.</p> <p>Le poste « immeubles » est en légère augmentation dû aux frais d'exploitation qui passe à fr. 54'347.00, car les frais de déneigement ont été ajoutés. Ils n'avaient auparavant jamais été mis dans le budget. Ont également été ajoutés quelques frais dus au chauffage et à l'entretien général des trois bâtiments.</p> <p>Les ministères sont les salaires des deux pasteurs et de toutes les catéchètes et quelques frais divers d'achat de livres. Ce poste est</p>

assez stable.

Concernant les « activités paroissiales », le poste animateurs et le poste organiste est assez stable. Le poste « frais d'animations » a été augmenté surtout à cause de la Réforme des 500 ans où il avait été décidé de mettre un montant en provision qui incluait la Réforme et également les cultes TV. Ce montant était de fr. 15'000.00 et il a été utilisé fr. 3'500.00 pour les cultes TV et M. Stauffer demande que pour la Réforme il y ait un montant de fr. 15'000.00. Il y a également un montant complémentaire pour le Chemin de la passion.

Pour les frais de personnel, comme il a été dit avant, nous avons pris en considération les deux mois en commun des deux animateurs, le nouvel animateur commençant au 1^{er} janvier et Ludovic Papaux terminant à fin février.

Une diminution a été annoncée concernant le « journal paroissial »

Pour le « partage externe », le point « contribution à évangélisation et entraide » de fr. 25'000.00. c'est le point que l'Assemblée devra voter par la suite par rapport à la mission et entraide. C'est le taux qui a été mis à l'ordre du jour et qui a été annoncé. Le Conseil de paroisse a décidé de mettre ces fr. 25'000.00 qui est au bas de la fourchette par rapport au taux, étant donné que le budget arrive sur un montant déficitaire. Il est donc préférable de partir sur un montant le plus bas possible pour le budget 2017.

Au niveau de la contribution à l'Eglise cantonale, qui est aussi calculée par rapport aux impôts reçus de la paroisse, il a été mis à fr. 150'000.00 car le montant à venir n'était pas encore connu. Connaissant à présent le montant pour 2017, il y aura fr. 9'000.00 de plus, donc un montant de fr. 159'000.00 à payer en 2017. Maintenant qu'elle connaît la manière de calculer, le montant pour 2018 sera correct directement.

Frais et intérêts reste identique.

Un montant de fr. 30'000.00 a déjà été prévu pour les « amortissements »

On arrive à une perte de fr. 31'942.00. Le dépassement est de 2,8%. Est accepté un dépassement jusqu'à 5%. Le Conseil de paroisse a décidé de présenter ce budget ainsi puisqu'il y a des charges complémentaires. Au niveau de l'entrée des impôts nous ne sommes peut-être pas au plafond. En 2015 et 2016 on arrivait à fr. 1'200'000.00, mais nous ne savons pas encore ce qu'il en sera pour 2017 car les montants ne sont pas encore connus, donc pas maîtrisables.

Questions concernant le budget :

M. Brandt demande si Corinne Valley s'est renseignée auprès de l'Etat sur la situation au niveau du revenu sur la fortune et sur l'impôt privé. Il s'étonne qu'il n'y ait pas davantage malgré cette réserve sur les entrées encore non connues. L'ancien précepteur avait des contacts avec l'Etat et cela leur permettait d'être plus précis. Il ne voudrait pas que le budget soit trop prudent.

Au niveau de l'investissement pour l'informatique, il demande si l'augmentation de 20% est toujours justifiée et si elle fait partir du montant indiqué.

Par rapport aux impôts, Corinne Valley répond qu'elle ne s'est pas renseignée auprès de l'Etat. Elle a simplement suivi les années précédentes. On pourrait présenter un budget avec un bénéfice de 1 mio 500 mille francs, mais pour elle un budget doit rester réaliste et prudent. Si on n'est pas prudent, on arrive par la suite à des problèmes financiers. C'était un choix de le présenter de la sorte et le Conseil de paroisse l'a accepté.

Concernant l'informatique, Ulrich Aellen explique que plusieurs changements ont déjà eu lieu : ordinateur, données et photocopieuses. Un montant de fr. 10'000.00 avait été prévu pour l'adaptation de la téléphonie. La mise en fonction devrait avoir lieu à la fin de ce mois. Ce qui fait encore partie du budget est pour le site internet. Un mandat de maintenance a été décidé par le Conseil de paroisse. Dans ces frais prévus, il y a également la bureautique, comme les stocks de cartouches pour les imprimantes et photocopieuses. Une nouvelle photocopieuse couleurs a été mise à disposition des catéchètes. Elle est louée, vu les mauvaises expériences du passé à l'achat de photocopieuse.

Corinne Valley précise encore que les frais de maintenance et des cartouches de cette photocopieuse sont mis dans le budget d'exploitation 2017.

Un monsieur demande où sont budgétisés les entrées en faveur du bulletin paroissial.

Corinne Valley explique que le compte est à part de ceux de la paroisse de Bulle.

M. Aguet lit le rapport des réviseurs des comptes (voir annexe).

**b) Rapport de la
Commission de
révision des
comptes**

c) Approbation

du budget

**d)
Détermination
et approbation
du taux de
contribution à
« mission et
entraide » (art.
70, al. 3 RE)**

Le budget est accepté à l'unanimité.

Le Conseil Synodal a remis une feuille au Conseil paroissial afin de choisir le taux à appliquer pour la contribution à « mission et entraide ». Les taux à choix sont : 0,20, 0,25, et 0,30.

Lucile Nordberg explique qu'aucune recommandation n'est faite de la part du Conseil synodal. C'est le CP qui préfère être au plus bas, vu le budget déficitaire pour cette année. Mais le taux doit être voté toutes les années d'après le nouveau règlement.

Marcel Aguet demande la parole. Les réviseurs des comptes avaient même proposé d'aller jusqu'à 0,5 car, avec un budget d'1 mio 200 mille, la paroisse pourrait être un petit peu plus généreuse vis-à-vis de l'extérieur. Le 0,5 allait très bien car on se trouve avec moins de 0,5 de déficit, mais 0,3 est une somme qui leur convient très bien.

M. Houriet n'a pas terminé l'étude de tous les règlements, mais maintenant que les papiers sortent, on peut y aller sans problème avec les 0,3.

Cédric Castella trouve que, puisque l'on vient de voter un budget avec le 0,2, pourquoi changer après coup ? Cette discussion devrait avoir eu lieu avant le budget.

Lucile Nordberg admet qu'il y a eu une erreur dans la préparation de l'ordre du jour.

Corinne Valley donne des explications par rapport aux montants que la paroisse de Bulle reverse pour l'entraide : il y a le montant qui est versé à l'Eglise cantonale. Tout ce qui est collectes lors des cultes est à zéro dans la comptabilité. La valeur est d'environ fr. 16'000.00. Ce montant est aussi reversé à des œuvres caritatives et une partie est versée au service d'entraide de la paroisse. Suite à la remarque de Cédric Castella, François Duruz pense que, comme on a accepté le budget, on va rester à 0,2, quitte à faire une demande complémentaire lors de la prochaine Assemblée générale pour augmenter le taux si l'Assemblée désire l'augmenter.

Corinne Valley intervient et explique que le vote par rapport au budget est la ligne directrice financière qui est donnée de la paroisse de Bulle. Maintenant, si l'on vote un taux de 0,25 le budget, les comptes seront adaptés en fonction de ce choix. Pour elle, il n'y a pas de problème à ce qu'on vote un autre taux, en connaissance de cause, vu que le budget a été voté auparavant, qu'il y aura une augmentation.

	<p>M. Aguet dit que, si on a voté tout à l'heure fr. 150'000.00, et on vient avec une feuille de fr. 159'000.00. Soit on accepte, soit on refuse ces fr. 159'000.00, mais on ne peut pas puisque c'est le Conseil synodal qui a fixé. Il ne voit pas en quoi cela change de passer de 0,2 à 0,3, puisqu'on a accepté de passer de fr. 150'000.00 à fr. 159'000.00 dans le même temps. Donc ce document aurait dû être présenté avant. Maintenant, il faut revoter. On est assez intelligent pour comprendre qu'il y a une modification avec un document en plus. Comme Corinne Valley a reçu ces documents il y a deux jours, il n'était pas possible de prévoir.</p> <p>L'Assemblée est-elle d'accord de passer de fr. 150'000.00 à fr. 159'000.00 et de 0,20 à 0,30 ?</p> <p>OUI à l'unanimité moins 5 NON et 3 abstentions</p>
<p>7) Décompte d'investissement travaux par François Duruz</p>	<p>François Duruz présente le décompte des travaux (voir annexe). Lors de l'assemblée 2014, on avait un budget de fr. 776'200.00. Après les différents paiements et coûts réels des années 2015 et 2016, on arrive à fr. 757'128.75. Nous avons donc une différence positive de fr. 19'071.25.</p> <p>Avec 120 chaises dans le Temple, on n'arrive pas à assoir tout le monde lors de manifestations spéciales ou ensevelissements. Il a un budget de fr. 19'908.50 pour 30 chaises supplémentaires, moins 2% d'escompte si on paie dans les 10 jours.</p> <p>Selon le budget voté, l'Assemblée accepte-t-elle l'achat de ces 30 chaises supplémentaires, ce qui fait qu'on arriverait à la somme globale prévue initialement au budget ?</p> <p>Accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions.</p> <p>François Duruz remercie l'Assemblée de leur confiance.</p> <p>Lucile Nordberg demande que l'on approuve les comptes et que l'on donne décharge à François Duruz de ces comptes.</p> <p>L'Assemblée accepte les comptes des travaux à l'unanimité moins une abstention.</p>
<p>9) Divers</p> <p>a) Informations</p>	

<p>de Gérard Stauffer</p>	<p>Gérard Stauffer présente le programme du Jubilé de la Réforme préparé par la petite commission ad-hoc de notre paroisse. Il y a deux axes : L'axe à l'attention des membres de la paroisse avec le <i>Goûter Dieu</i> qui va nous emmener à la découverte de la prière chez Martin Luther et en quoi ça peut nous stimuler nous et les prédications, et il y a un deuxième axe plus tourné vers l'extérieur vers le public local, où on va recevoir la Marelle à l'Aula du CO au mois de septembre l'année prochaine pour un spectacle sur Martin Luther qui promet d'être très intéressant; il y aura une conférence de Martin Hoegger sur la personne de Luther. Il est prévu une présence sur la place publique par une présence au marché folklorique et au travers d'une flash-mob. Il y aura également un petit festival de cinéma sur le thème de la Réforme (historique de la Réforme, l'impact social et la question de l'interprétation personnelle de la Bible)</p>
<p>b) Informations de Mme Chammartin, représentante du Conseil synodal</p>	<p>Mme Chammartin transmet les salutations du Conseil synodal. Elle félicite Emmanuel de Calonne et le nouveau Conseil de paroisse pour les élections. Elle informe l'Assemblée que, sur le thème de la Réforme, le Conseil synodal prépare une fête de l'Eglise cantonale les 13 et 14 mai 2017 au site Beaulieu à Morat. Le samedi après-midi est destiné à la catéchèse aux jeunes et à l'aumônerie des personnes avec handicap mental. Ils seront présents dans des stands avec une grande cantine. Il y aura aussi un parcours à travers la ville de Morat. A partir de 18 h, il y aura un souper sous le thème du moyen-âge avec une présentation des ministres puis une revue. Il y aura une représentation le samedi soir et le dimanche car le local n'est pas très grand. Toutes les informations et inscriptions pourront se faire sur le site. Le dimanche commencera avec un culte puis la partie officielle avec une délégation de Morat et nos frères catholiques. Enfin, une soupe de chalet sera offerte aux personnes présentes. Elle souhaite une bonne fin de journée à la paroisse de Bulle.</p>
<p>c) Informations de M. Roethlisberger</p>	<p>M. Roethlisberger était vendredi à la commission d'aumônerie de l'hôpital de Riaz. On se dirige vers une commission commune pour Riaz et Billens qui impliquerait Romont aussi bien que Bulle-La Gruyère. C'est dû au fait que de nombreux colloques ont déjà lieu en commun pour les deux sites.</p>
<p>d) Informations d'Ulrich Aellen</p>	<p>M. Ulrich Aellen a deux souhaits par rapport à la communication pour la suite : que le nouveau CP annonce régulièrement ses activités, ce qui a été décidé ou ce qui est en cours, lors des cultes ou sur le site internet. Vu qu'on a abordé le projet d'approcher tous les paroissiens et paroissiennes, il souhaite que l'on approche les gens, par un flyer, en indiquant ce que l'on offre comme activités et que l'on demande ce qui leur plaît et ce qui leur déplaît. Sans cette approche ils n'auront aucune information de leur côté.</p>
<p>e) Informations de Gwennaëlle Ducry-Rey</p>	<p>Mme Gwennaëlle Ducry-Rey remercie les paroissiens d'être</p>

<p>f) Suggestion de Ludovic Papaux</p> <p>g) Intervention de M. Jacky Brandt</p> <p>h) Conseil d'Eric Fookes</p>	<p>restés jusqu'à 13 heures et informe l'Assemblée que le 3 mars aura lieu la journée mondiale de la prière ; du 31 mars au 9 avril, il y aura le Chemin de la passion qui va se dérouler à la Tour-de-Trême et on cherche encore du monde pour le montage, le démontage et les présences.</p> <p>Gérard Stauffer trouve intéressant, car durant 2017 il y aura un gros poids sur l'oecuménisme avec les catholiques au travers de ce Chemin de la passion.</p> <p>M. Ludovic Papaux a une suggestion pour le futur Conseil : on a entendu à quel point le rôle du président peut être lourd et chargé, et ce à cause du cumul de casquettes, comme présider le Conseil, être présent au Synode, et présider la paroisse. il propose au prochain Conseil de réfléchir à la possibilité de nommer un bureau de l'assemblée qui se charge de présider les assemblées paroissiales et de gérer ce genre de choses pour décharger la présidence et éviter ce cumul de casquettes. C'est une suggestion à l'intention du Conseil qui peut faire débat lors d'une prochaine assemblée.</p> <p>A la suite de M. Aellen, M. Brandt souhaite qu'une fois pour toutes on précise mieux ce qu'a signifié réellement le sens de la Réforme pour un protestant et par rapport au sens de l'Évangile. Liberté de conscience, ne rien forcer auprès des gens, les laisser libres dans leurs convictions, même si ce n'est pas celles d'un réformé.</p> <p>M. Eric Fookes se réjouit qu'un nouveau Conseil se mette en place. Par rapport à son expérience, il faudrait que ce nouveau Conseil pense à se réformer. Le Conseil devrait se concentrer sur le stratégique et non pas sur l'opérationnel. On perd beaucoup d'énergie pour un travail qui pourrait être délégué à d'autres paroissiens. Il n'y a aucune raison que ce soit des membres du Conseil qui s'occupe de l'opérationnel. Dans le Conseil, il y a des charges énormes dans certains postes. Le poste de présidence devrait être réfléchi. Il y a trop de casquettes. Ce n'est pas un poste accessible à tous les conseillers. Les seules personnes qui peuvent accéder à ce poste doivent avoir le temps, comme un retraité ou une personne travaillant à temps partiel. Le Conseil doit pouvoir se concentrer sur le stratégique. On est suffisamment nombreux dans la paroisse pour s'occuper de l'opérationnel.</p> <p>Il ajoute qu'il y a un problème dans notre paroisse par rapport à cette question de l'interreligieux. Il propose que l'on ait une discussion la paroisse entière par rapport à ce thème, que l'on puisse parler entre nous. Que chacun puisse vraiment partager son avis par rapport à ça. C'est un élément de division dans notre paroisse. Cela l'attriste. Il trouve que l'on doit commencer par</p>
---	---

<p>i) Intervention de Nathalie de Calonne</p> <p>j) Intervention de Mme Aguet</p>	<p>avoir un dialogue entre paroissiens. Il demande au Conseil de réfléchir et d'organiser un événement de cette nature afin que les paroissiens puissent en parler entre eux et réparer les blessures.</p> <p>Dans la mission de paroisse, on a voté pour que les paroissiens puissent exercer leurs dons. Marchons ensemble pour cette paroisse.</p> <p>Mme Aguet pense qu'il serait judicieux et constructif de demander à Ludovic Papaux, pour la prochaine Assemblée générale, un bilan relatif à son ministère ainsi que ses observations positives ou négatives concernant le fonctionnement de notre église.</p> <p>François Duruz remercie également Christian Paccaud pour son travail.</p> <p>François Duruz clôt l'assemblée en remerciant chacun, chacune de sa participation à 13 h 00.</p> <p style="text-align: center;">Le vice-président : La</p> <p>Secrétaire : P. Mossu</p> <p style="text-align: center;">F. Duruz</p>
---	---